

REPUBLIQUE DU SENEGAL

SENAT

1^{ère} LEGISLATURE

SESSION UNIQUE DE L'ANNEE 2007

RAPPORT

FAIT AU NOM

DE LA COMMISSION DE L'ECONOMIE GENERALE,
DES FINANCES, DU PLAN ET DE LA
COOPERATION ECONOMIQUE

Sur

LE PROJET DE BUDGET DU MINISTERE DE LA
SOLIDARITE NATIONALE POUR L'ANNEE 2008

Par

Amadou BARRY

Rapporteur Général

MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers collègues,**

Le projet de budget du Ministère de la solidarité nationale, pour la gestion 2008, est arrêté à la somme de 6.587.853.780 FCFA.

Le Ministère n'avait pas de dotations budgétaires en 2007.

Par nature de dépenses, le projet de budget se présente comme suit :

Titre 2 : Dépenses de personnel

Le montant des crédits alloués aux dépenses de personnel, pour la gestion 2008, est arrêté à la somme de 1.405.588.780 FCFA.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dotations budgétaires affectées à ce titre, sont chiffrées à 1.374.912.000 FCFA, pour la gestion 2008.

Titre 4 : Dépenses de transfert

Les inscriptions budgétaires destinées aux dépenses de transfert, sont arrêtées à la somme de 657.353.000 FCFA, pour la gestion 2008.

Titre 5 : Dépenses en capital

Le montant des crédits affectés à ce titre est arrêté, pour la gestion 2008, à la somme de 1.979.000.000 FCFA.

Titre 6 : Dépenses de transfert en capital

Les crédits alloués aux dépenses de transfert en capital, sont arrêtés à 1.171.000.000 FCFA, pour la gestion 2008.

La commission de l'économie générale, des finances, du plan et de la coopération économique, a entendu le rapport présenté par Madame le Ministre de la solidarité nationale qui, avant la présentation du projet de budget de la gestion 2008, a rappelé la mission du département ministériel définie par le décret n°2007-986.

Selon les dispositions de ce décret, dira Madame le Ministre, le département a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles.

La mission repose sur les axes suivants :

- la mise en place d'un fond de solidarité nationale ;

- l'encadrement et l'organisation d'actions individuelles ou collectives de soutien mutuel entre sénégalais ;
- la mise en œuvre de politique d'élimination de la pauvreté ;
- la mise en place d'une politique de sécurité alimentaire ;
- et des mécanismes favorisant les actions de solidarité entre les parties du territoire, et entre les différentes classes d'âge.

Pour consolider les actions déjà entreprises dans le cadre de la lutte pour la réduction de la pauvreté et, imprimer une démarche nouvelle au développement social et à la solidarité nationale les cinq (05) programmes ci-après ont été retenus :

- **programme 1** : promotion et protection des droits des groupes vulnérables ;
- **programme 2** : accès aux infrastructures de base et aux facteurs de production pour les groupes vulnérables ;
- **programme 3** : le renforcement des capacités des groupes vulnérables et la communication pour le changement de comportement ;
- **programme 4** : accès aux ressources financières (subventions et crédits)
- **programme 5** : l'appui institutionnel et la gestion.

La communication de Madame le Ministre a suscité un débat autour des points suivants :

- revoir l'approche fondée sur l'identification des bénéficiaires notamment les chefs religieux à l'occasion de la distribution des vivres pendant les cérémonies religieuses comme le Magal;
- l'aide à apporter aux émigrés (femmes installées à l'extérieur et émigrés en situation difficile désirant rentrer au pays) ;
- l'accès au fonds de la solidarité ;
- l'élimination de la pauvreté ;
- difficultés que connaissent les femmes et enfants d'Oussouye ;
- les actions non concertées des ONG au niveau des collectivités locales.

En réponse à toutes ces interrogations, Madame le Ministre, après avoir remercié le Président et les honorables sénateurs, de leurs félicitations et de leurs prières, a noté avec intérêt, l'attention toute particulière que les parlementaires accordent à son Ministère qui joue un rôle important dans l'assistance de la population nécessaire et des personnes vulnérables. Elle a apporté les éléments de réponses ci-après :

S'agissant de la distribution des aides lors des cérémonies religieuses (Magal etc.), Madame le Ministre dira que la liste des bénéficiaires est préparée par les Gouverneurs.

En ce qui concerne les émigrés en situation difficile qui éprouvent des difficultés pour un retour au pays, ce volet concerne le Ministère des sénégalais de l'extérieur.

Pour l'accès au fonds de solidarité nationale, Madame le Ministre dira que le dit fonds est accessible à tout le monde. Il suffit d'en faire la demande.

En ce qui concerne les actions non concertées des nombreuses ONG, sans tenir compte des politiques de planification locale, Madame le Ministre a indiqué qu'un travail de synergie entre les ONG et les collectivités locales sera fait. Et que finalement la tendance consistera à harmoniser les interventions des ONG.

Les questions liées à la diminution et à l'éradication de la pauvreté, l'accès aux crédits sont prises en charge par le département ministériel.

Satisfaits des réponses de Madame le Ministre, vos commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2008 du Ministère de la solidarité nationale, et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part, aucune objection majeure.

MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE

SECTION 50

TITRE 2- DEPENSES DE PERSONNEL

Crédits votés LFI 2007	0
Services votés	1.405.588.780
Mesures nouvelles	0
TOTAL DU TITRE 2	1.405.588.780

TITRE 3 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits votés LFI 2007	0
Services votés	1.059.329.000
Mesures nouvelles	315.583.000
TOTAL DU TITRE 3	1.374.912.000

TITRE 4 - DEPENSES DE TRANSFERT

Crédits votés LFI 2007	0
Services votés	557.353.000
Mesures nouvelles	100.000.000
TOTAL DU TITRE 4	657.353.000

TITRE 5 - DEPENSES EN CAPITAL

Crédits votés LFI 2007	0
Services votés	1.979.000.000
Mesures nouvelles	0

TOTAL DU TITRE 5 **1.979.000.000**

TITRE 6 - TRANSFERT EN CAPITAL

Crédits votés LFI 2007	0
Services votés	1.171.000.000
Mesures nouvelles	0

TOTAL DU TITRE 6 **1.171.000.000**